



Procès-verbal du conseil d'administration
Séance extraordinaire
25 mai 2021
ADOPTÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue à Gaspé, le **25 mai 2021** à la salle du centre administratif sis au 102, rue Jacques-Cartier, Gaspé, et via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Monsieur Guillaume Bérubé (administrateur) Monsieur Luc Chrétien (administrateur non-votant) Madame Nadine Côté (administratrice) Madame Karine Fournier (vice-présidente) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Madame Julie Pariseau (présidente) Madame Anik Truchon (administratrice)
ABSENTS	Monsieur David Smith (administrateur) Monsieur Antonio J. Blouin (administrateur)
PERMANENCE	Monsieur Claude Petitpas (directeur général par intérim et secrétaire général) Monsieur André Hughes (secrétaire de la rencontre)
INVITÉS	M ^e Lisane Dostie

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur André Hughes agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Karine Fournier et appuyée de monsieur Luc Chrétien, il est résolu à l'unanimité,

CA-2105-065

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.4 *Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2.0 DIVERS

2.1 *Diagnostic organisationnel*

Monsieur Yves Galipeau, président du comité de gouvernance et d'éthique fait la lecture du point.

VU l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la mission du Centre de services scolaire des Chic-Chocs (le CSS) de soutenir les établissements d'enseignements, écoles et centres, en leur offrant les conditions optimales qui leur permettent de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT que le CSS doit également s'assurer d'une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose pour s'assurer de la qualité des services éducatifs offerts aux élèves;

CONSIDÉRANT les responsabilités qui incombent au conseil d'administration du CSS de s'assurer que les élèves et leurs parents reçoivent les services auxquels ils ont droit et que les employés œuvrent dans un milieu de travail sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT la correspondance du sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation du 11 mai 2021 à l'attention de la direction générale du CSS, qui était en lien avec des problèmes de gouvernance au sein du CSS et invitait la direction générale à l'informer, à court terme, des moyens et leviers qui seront mis en œuvre pour permettre de dispenser aux élèves du CSS des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT les éléments préoccupants sur le climat organisationnel portés à l'attention de certains administrateurs;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents intervenants relativement au climat et à la situation qui prévaut actuellement au CSS;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une analyse sur le climat organisationnel au CSS;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU les discussions tenues par les administrateurs lors de la réunion de préparation du 24 mai 2021;

CA-2105-066

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau et appuyée de monsieur Guillaume Bérubé, il est résolu à l'unanimité, de :

- DONNER le mandat au Comité de gouvernance et d'éthique de trouver une firme afin de réaliser une analyse sur le climat organisationnel au CSS;
- DEMANDER au comité de gouvernance et d'éthique de déterminer les paramètres du mandat de l'analyse sur le climat organisationnel;
- D'AUTORISER la présidente et la vice-présidente du conseil d'administration à signer le contrat relatif au mandat confié à la firme;
- DEMANDER à la firme d'assurer aux personnes qui seront rencontrées la plus stricte confidentialité;

- DEMANDER à la firme de transmettre de manière confidentielle le rapport aux membres du conseil d'administration.

3.0 FIN DE LA RENCONTRE

3.1 Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Karine Fournier, et appuyé par monsieur Luc Chrétien, et résolu,

CA-2105-067

que l'assemblée soit levée à 18 h 39.

Julie Pariseau
Présidente

Claude Petitpas
Directeur général par intérim et
Secrétaire général